

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en juin 2022

Fin juin 2022, le RSA a été versé à 96 589 foyers réunionnais, soit un effectif en diminution de 0,7 % depuis un an. Le nombre de foyers d'allocataires percevant une majoration pour isolement baisse également de 0,8 % en un an.

Sur les six premiers mois de l'année, près de 305 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre du RSA dont 56 millions d'euros au titre du RSA majoré.

En fonction de leurs ressources, les allocataires peuvent cumuler le RSA et la prime d'activité : ils sont 15 595 bénéficiaires à être dans cette situation (+11,3%), en lien avec la forte hausse des allocataires de la prime d'activité (+5,2%).

Au mois de juin 2022, un quart de la population légale¹ (25 %) était couverte au titre du Revenu de solidarité active (RSA). La Caf de La Réunion comptait 96 589 bénéficiaires (dont 15 595 allocataires qui cumulaient cette aide avec la prime d'activité), en baisse de -0,7 % par rapport au mois de juin 2021 (cf. Tableau 1).

Diminution du nombre d'allocataires du RSA au cours du 1^{er} semestre 2022...

Entre décembre 2021 et juin 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une diminution quasi continue, correspondant à 1 182 allocataires en moins (graphique 1). Cela s'explique notamment par deux principaux phénomènes :

- 1) Les variations saisonnières générées par les modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires (cf. encadré 1),
- 2) La continuité de la reprise économique débutée en 2021. Le marché du travail est resté dynamique, sur l'île, au premier trimestre 2022 (cf. encadré 2).

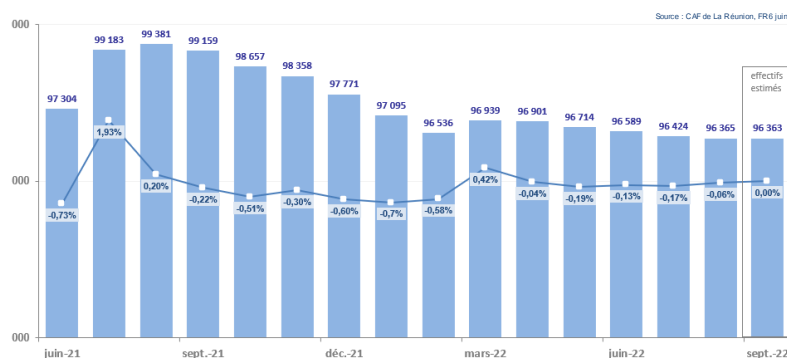
Si on analyse l'évolution des allocataires sortant ou entrant dans le dispositif, on constate que le nombre de sorties repart à la hausse à partir du troisième trimestre 2021, signe de l'amélioration de la situation économique. En effet, généralement, l'évolution du marché de l'emploi se manifeste avec un décalage sur le droit des allocataires (compris entre trois et cinq mois), selon la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle de ressources (cf. encadré 1). Même si cette tendance haussière semble marquer le pas au mois de mars 2022, cela correspond à l'effet saisonnier habituellement observé en cette période de l'année.

Lors du deuxième trimestre 2022 (cf. graphique 1), le nombre de clôtures et d'ouvertures de droits a augmenté, laissant indiquer une relative stabilisation des effectifs des allocataires du RSA durant cette période.

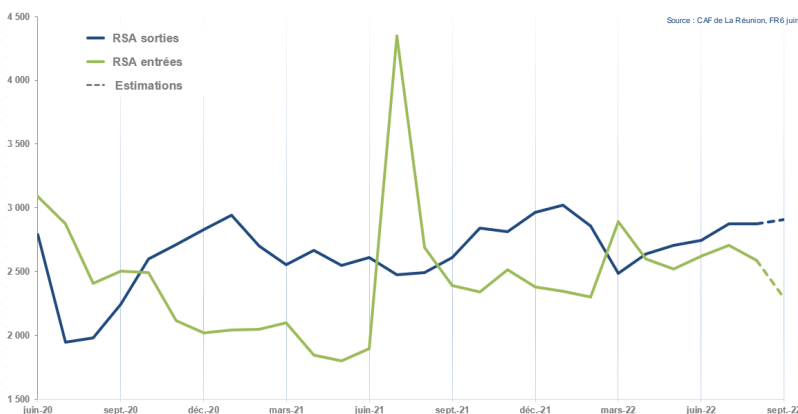
Source : CAF de La Réunion, FR6 juin

Année	Juin 2021	Juin 2022	évolution
Effectifs allocataires CAF	284 560	285 938	0,5%
Effectifs allocataires RSA	97 304	96 589	-0,7%
<i>dont allocataires RSA avec cumul prime activité</i>	<i>14 013</i>	<i>15 595</i>	11,3%
Personnes couvertes au titre du RSA	219 988	216 796	-1,5%
Personnes couvertes RSA / population légale	26%	25%	
Effectifs allocataires Prime activité	82 794	87 083	5,2%

Tableau 1. Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active



Graphique 1. Nombre de foyers bénéficiaires du RSA et évolution (en %)



Graphique 2. Evolution des allocataires entrants et sortants du RSA

¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2018 : 855 961 habitants (population municipale).

...suivie d'une stabilisation des effectifs au troisième trimestre 2022

Dans le graphique 1, les effectifs d'allocataires des mois d'août et septembre 2022 ont été estimés, en appliquant aux effectifs du même mois de l'année précédente, le taux de croissance² en glissement annuel observé à partir des données semi-définitives³.

Selon ces estimations, le nombre d'allocataires du RSA s'est stabilisé aux mois d'août et de septembre (cf. graphique 1). Cette situation des effectifs peut notamment s'expliquer par la baisse constatée des entrées dans le dispositif (avec environ 2 590 entrées en août et 2 290 en septembre contre 2 620 en juin). S'agissant des sorties du dispositif, leur nombre augmente durant le troisième trimestre 2022 (soit de +6 % entre juin et septembre 2022), signe de la continuité de la reprise économique (cf. encadré 2).

Fin septembre, le nombre d'allocataires du RSA est estimé à environ 96 810 individus, ce qui correspond à une légère hausse de +0,2 % par rapport au mois de juin (l'évolution en glissement annuel étant de -2,4 %).

Des effectifs allocataires du RSA en baisse dans la moitié des communes

D'après la carte 1, au mois de juin 2022, la moitié des communes a connu une diminution du nombre d'allocataires. Les communes de Cilaos et de Sainte-Rose ont enregistré les variations négatives d'allocataires du RSA les plus fortes (avec des taux inférieurs à -3 %).

A contrario, certaines communes ont connu une augmentation comme la Plaine des Palmistes et Sainte-Suzanne (avec des taux supérieurs à +4 %).

Légère baisse des allocataires du RSA majoré

La baisse constatée des effectifs allocataires du RSA concerne à la fois ceux bénéficiant d'une majoration pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (en recul de -0,7 % en un an) et également, ceux ne percevant pas cette majoration (-0,8 %).

Les ressources des allocataires du RSA en hausse durant le premier semestre 2022

Le niveau soutenu des sorties du RSA observé au cours des six premiers mois de l'année 2022 peut être relié notamment à l'augmentation des ressources des allocataires.

En effet, comme on peut l'observer sur le graphique 3, en juin 2022, le nombre d'allocataires exclus du droit pour le motif « ressources trop élevées » a augmenté de +10 % par rapport à décembre 2021.

Cette augmentation des ressources des allocataires fait écho à celle du nombre d'allocataires du RSA ayant des revenus d'activité professionnelle, soit +12 % en un an (cf. tableau 2). Un effet direct de la vigueur de la reprise économique et du dynamisme du marché du travail (cf. encadré 2).

Encadré 1

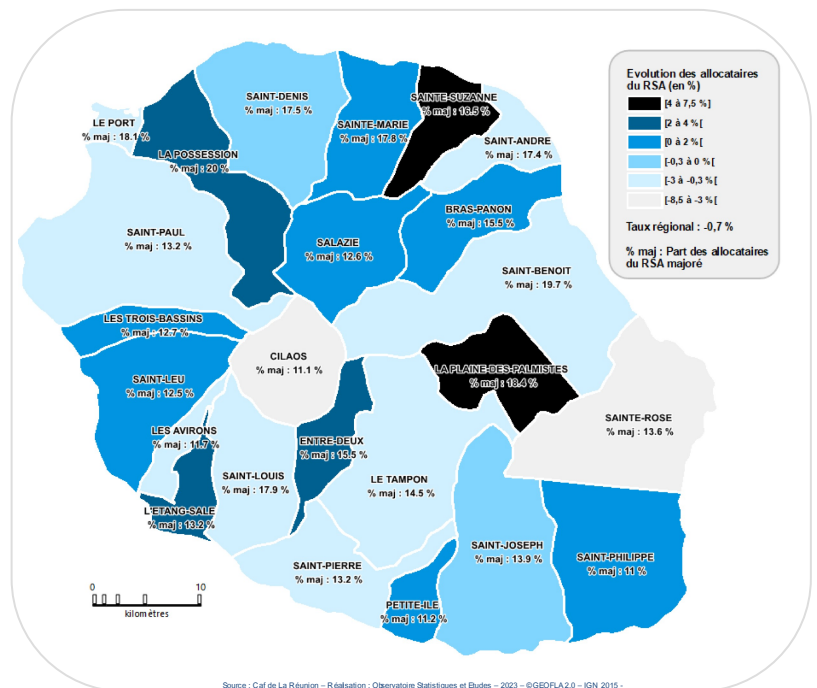
Les évolutions du nombre de bénéficiaires au travers des entrées-sorties dans la prestation. L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA d'un mois à l'autre peut se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit à la prestation (sorties) ayant eu lieu sur la période. Il est à noter que les flux d'entrées et de sorties dans le droit sont affectés par des effets saisonniers. Les modalités de déclarations des ressources des allocataires impliquent un délai entre les événements économiques et leur pleine manifestation sur les flux d'entrées et de sorties. En effet, le RSA repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) sur les trois mois précédents à partir de laquelle le RSA est calculé jusqu'à la prochaine déclaration.

Source : Le revenu de solidarité active - fin juin 2021, Rsa conjoncture, n°35, octobre 2021.

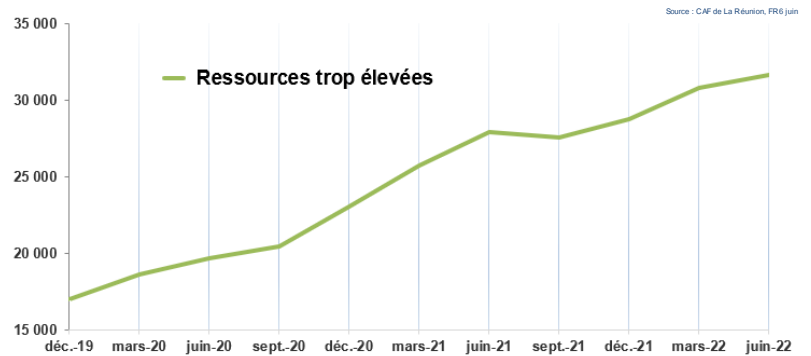
Revenu de Solidarité Active	Jun 2021	Jun 2022	évolution
Effectif allocataires RSA	97 304	96 589	-0,7%
dont RSA majoré	15 352	15 225	-0,8%
dont RSA non majoré	81 952	81 364	-0,7%
dont RSA jeunes	14	15	7%
Allocataires bénéficiant du RSA seulement	30 633	30 416	-0,7%
Personnes couvertes par le RSA	219 988	216 796	-1,5%
Allocataires du RSA avec revenus d'activité professionnelle	15 069	16 854	11,8%

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin

Tableau 2. Evolution des foyers bénéficiaires du RSA



Carte 1. Taux d'évolution des bénéficiaires du RSA sur le territoire



Graphique 3. Nombre de foyers suspendus du RSA selon le motif de ressources trop élevées

² Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires issu de fichiers définitifs diffère légèrement de celui issu de fichiers semi-définitifs selon les trimestres, mais la tendance est comparable entre les deux sources. Les effectifs du mois le plus récent en données définitives sont ainsi estimés en appliquant aux effectifs du même mois de l'année précédente le taux de croissance en glissement annuel observé à partir des données semi-définitives.

³ Les données calculées sur la base de données semi-définitives, sont observées avec six semaines de recul par rapport au mois de droit, alors que les supports conjoncturels habituels sont réalisés sur des données dites définitives, c'est-à-dire avec six mois de recul.

⁴ C'est le nombre de foyers bénéficiaires qui possèdent un droit commun suspendu certain au RSA, car les ressources trimestrielles sont supérieures au plafond.

L'incitation à l'activité peut aussi se traduire par le cumul du RSA et de la prime d'activité (cf. tableau 3). Ils étaient 15 595 bénéficiaires à être dans cette situation en juin 2022, soit une hausse de +11,3 % sur un an, et représentent environ 16 % de l'ensemble des allocataires bénéficiant du RSA (par ailleurs, les allocataires de la prime d'activité sont au nombre de 87 083, en hausse annuelle de +5,2 %).

Concernant les autres prestations, près de la moitié des allocataires du RSA (soit 42 527 foyers) ont également bénéficié des allocations familiales, et une aide au logement. Un quart d'entre eux cumulaient le RSA avec l'allocation de soutien familial (cf. tableau 3).

Un ralentissement des bascules du RSA vers la prime d'activité

En 2022, d'après les données semi-définitives, on peut constater que le nombre d'allocataires basculant du RSA à la prime d'activité a ralenti, même si en volume, ils restaient majoritaires. De décembre 2021 à mai 2022, le nombre d'allocataires basculant du RSA à la prime d'activité (avec cumul) a chuté pour retrouver un niveau quasiment similaire à celui de mai 2021, avant de repartir à la hausse à partir du mois de juin (cf. graphique 4).

Lors du troisième trimestre, le nombre d'allocataires basculant du RSA vers la prime d'activité (avec cumul) a augmenté de +9 % (cf. graphique 4). Une croissance qui s'explique, là encore, par une situation économique favorable et un marché du travail dynamique (cf. encadré 2).

Baisse des dépenses du RSA au premier semestre 2022

Selon les données définitives en « mois de droit » issues des fichiers statistiques Caf (avec 6 mois de recul), le montant total versé au titre du RSA a atteint 305 millions d'euros au premier semestre 2022 (contre 312 millions d'euros au semestre précédent), dont environ 56 millions d'euros pour le RSA majoré (cf. graphique 5).

Dès le premier semestre 2021, les dépenses du RSA connaissent une forte baisse, générée principalement par la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage (causant de moindres entrées dans le dispositif du RSA) et avec la reprise économique. Lors du second semestre, les dépenses se stabilisent, aidées par l'effet saisonnier et l'impact de la revalorisation du montant forfaitaire du mois d'avril.

Pour le premier semestre 2022, les dépenses semblent être reparties à la baisse, en lien avec une activité économique soutenue et un marché du travail favorable. En ce qui concerne les dépenses liées au RSA majoré, on peut observer une décroissance quasi-continue depuis le deuxième semestre 2020, cohérente avec la diminution des effectifs observés sur la période.

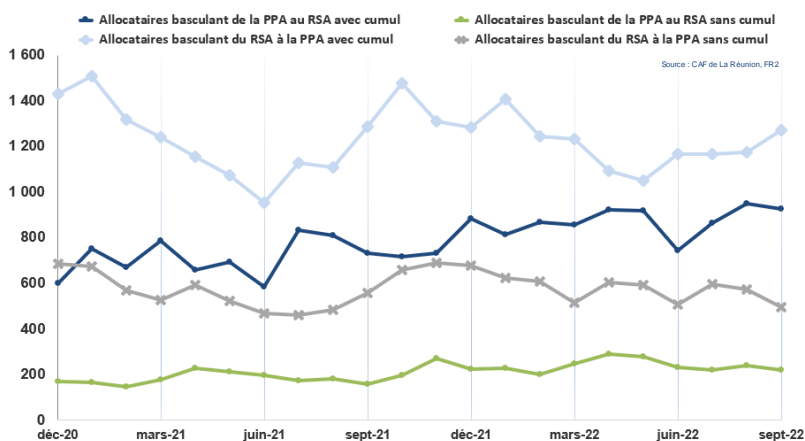
Au total, le volume des dépenses du RSA a diminué de -4,8 % entre le premier semestre 2020 et 2022.

Encadré 2

Fin septembre 2022, 284 400 salariés travaillent à La Réunion, secteurs privé et public confondus. Malgré un contexte international incertain, l'emploi salarié continue d'augmenter au cours du troisième trimestre : 1 600 emplois sont créés (+ 0,6 % par rapport au trimestre précédent), après 1 800 emplois au deuxième trimestre et 600 au premier trimestre.

Toutefois, l'emploi salarié croît moins vite que pendant l'année 2021 au cours de laquelle plus de 3 000 emplois avaient été créés chaque trimestre. La croissance de l'emploi salarié sur un an reste plus élevée à La Réunion qu'au niveau national : + 2,3 % contre + 1,6 % entre septembre 2021 et septembre 2022. Le dynamisme des contrats en alternance, notamment l'apprentissage, explique près d'un quart de cette hausse annuelle.

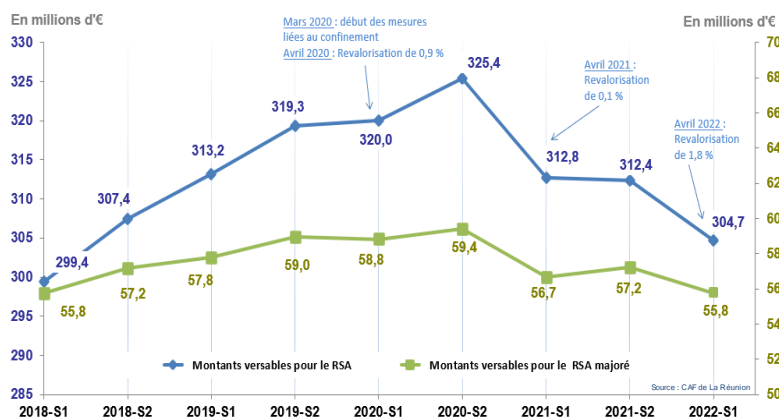
Source : [Une activité économique dynamique malgré les tensions sur les prix - Insee Conjoncture La Réunion, numéro 25, janvier 2023](#)



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du RSA à la Prime d'activité (données semi-définitives)

Bénéficiaires cumulant le Revenu de Solidarité Active avec	Jun 2021	Jun 2022	évolution
Allocations familiales	43 232	42 527	-1,6%
Prestation accueil jeune enfant	14 982	14 930	-0,3%
Allocation soutien familial	24 614	24 230	-1,6%
Allocation enfant handicapé	3 575	3 849	7,7%
Allocation logement sociale	14 300	14 272	-0,2%
Allocation logement familiale	35 395	34 222	-3,3%
Allocation adulte handicapé	206	154	-25,2%
Prime d'activité	14 013	15 595	11,3%

Tableau 3. Evolution des bénéficiaires du RSA selon les prestations versées



Graphique 5. Evolution semestrielle des montants versables pour le RSA